

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4202

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 euros en faveur de l'association Lyon santé éducation gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Alysé, sis 26 rue Bouteille à Lyon 1er, pour les travaux d'aménagement de l'annexe.
Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINÉ (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4202 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LYON SANTE EDUCATION GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ALYSE, SIS 26 RUE BOUTEILLE A LYON 1ER, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANNEXE. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives ».

Par délibération n°2017/3473 du 18/12/2017, le Conseil municipal a voté l'attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadre pour les subventions de fonctionnement.

Par délibération n° 2018/4046 du 24/09/2018, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure Alysé d'un montant de 156 000 € pour l'année 2018

L'Association Lyon Santé Education gère deux équipements petite enfance dans le 1^{er} arrondissement de Lyon d'une capacité de 55 places d'accueil réparties comme suit :

- Alysé : 26 rue Bouteille, agréé pour 20 places.
- Chadonnet : 2 Place Chardonnet, agréé pour 35 places.

L'association contribue ainsi au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 1^{er} arrondissement, et coopère à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Ces deux équipements exercent leurs activités dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon. Suite aux prescriptions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Métropole de Lyon, l'association doit engager des travaux d'aménagement de l'atelier de l'équipement Alysé.

Cette annexe de 14.90 m² sert actuellement aux activités manuelles des enfants et de local de rangement. Mais cette pièce est comptabilisée par la PMI dans la capacité d'accueil de l'établissement.

L'association va donc procéder en fin d'année à des travaux au niveau du revêtement du sol, de l'électricité, de la pose de placards et rangement, et d'un système de ventilation.

L'association a présenté un budget d'investissement de 11 112 €TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 5 000 €

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 5 000 € en faveur de cette association. Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015 ; 2017/3473 du 18 décembre 2017 et 2018/4046 du 24 septembre 2018

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;
Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € est allouée à l'association Lyon santé éducation pour les travaux d'aménagement de l'annexe de l'équipement Alysé.
- 2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Santé Education, est approuvée.
- 3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20422, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD